

Transport scolaire : Tarification

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027 (Projection)	2027-2028 (Projection)	INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR L'OFFRE DE SERVICE
Transport hors bassin Pour les élèves du préscolaire 4 ans, le transport hors bassin est offert gratuitement selon les points de chute préétablis dans l'offre de service.	Par élève	310 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	TRANSPORT HORS BASSIN LISTE DES POINTS DE CHUTE
	3 ^e élève	155 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 ^e élève et plus	0 \$	405 \$	405 \$	405 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
Transport du midi Depuis 2023-2024, ce service est offert uniquement aux élèves des écoles primaires (minimum de 15 inscriptions requises pour que le service soit offert).	Par élève	310 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	TRANSPORT DU MIDI
	3 ^e élève	155 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 ^e élève et plus	0 \$	405 \$	500 \$	500 \$ + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
Transport en places disponibles Transport matin et soir offert aux élèves qui fréquentent leur école de bassin, mais dont la distance résidence-école n'est pas respectée.	Par élève	217 \$	220 \$	220 \$ + indexation	Tarif 25-26 + indexation	Tarif 26-27 + indexation	TRANSPORT EN PLACES DISPONIBLES MATIN ET SOIR
	3 ^e élève	109 \$	220 \$	220 \$ + indexation	Tarif 25-26 + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	4 ^e élève et plus	0 \$	220 \$	220 \$ + indexation	Tarif 25-26 + indexation	Tarif 26-27 + indexation	
	Conditions pour avoir accès au transport gratuit	1. L'élève de niveau préscolaire, primaire ou secondaire doit fréquenter son école de bassin ET 2. L'élève doit résider à l'extérieur de la distance résidence-école établie comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Préscolaire 4 ans : 150 mètres et plus • Préscolaire 5 ans : 800 mètres et plus • Primaire : 1 600 mètres et plus • Secondaire : 2 000 mètres et plus 					

- **GARDE PARTAGÉE** : si l'élève utilise une place à bord de 2 véhicules, chaque place réservée sera facturée au parent concerné au tarif indiqué à la grille de tarification.
- **TARIF FAMILIAL** : le tarif familial est **aboli** à compter de l'année scolaire 2024-2025. Les services attribués à chacun des élèves d'une même famille résidant à la même adresse seront facturés au tarif indiqué à la grille de tarification.